



2^{MA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
22 È 23 DI MAGHJU DI U 2025

2ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
22 ET 23 MAI 2025

N° 2025/E2/027

**Question orale déposée par M Jean-Christophe ANGELINI
au nom du groupe « Avanzemu »**

OBJET : MAÎTRISE DU RECOURS À L'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

La Collectivité de Corse et ses satellites ont régulièrement recours à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). L'AMO intervient pour apporter des conseils et une expertise. Ils réalisent des études, accompagnent la puissance publique dans ces projets et démarches, conseillent sur les politiques publiques...

L'apport des AMO n'est pas contestable puisqu'il propose des compétences nécessaires à la mise en œuvre des politiques des institutions.

Néanmoins, il présente un coût non négligeable pour une puissance publique soumise à des contraintes budgétaires toujours plus étouffantes. La réduction des dépenses pourrait, c'est une piste de réflexion, se trouver dans la diminution du recours aux AMO.

Pour ce faire, il n'est pas question d'abandonner quelconque projet ou démarche mais d'avoir recours aux compétences internes, y compris en mutualisant avec les satellites. Nous savons que les effectifs regorgent de compétences, autant les solliciter.

Cela a d'ailleurs été le cas, notamment pour la réalisation d'Acqua Nostra 2050 qui est un document stratégique pour la politique liée à la ressource en eau et dont l'élaboration est exclusivement due aux ressources internes. Nous ne doutons pas que ce ne soit qu'un exemple parmi d'autres et qu'il convient de généraliser cette pratique.

Ainsi, pouvez-vous, Monsieur le Président du Conseil exécutif, nous présenter un tableau récapitulatif, pour la CdC et chacun de ses satellites, de la masse budgétaire dédiée aux AMO sur les trois exercices précédents et la mettre en perspective avec la masse salariale des structures ?

Quelles marges budgétaires pourrions-nous ainsi dégager pour les exercices à venir en optimisant les compétences des ressources humaines internes ?